

**Arrêté du 4 octobre 1999 portant nomination au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement**

NOR : ATEG9980357A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;  
Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 8 juin 1998 modifié portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu la proposition de la CGT,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :,

*Membre titulaire*

M. d'Ornellas (Christian), sous-directeur du milieu aquatique et de la pêche à la direction de l'eau, en remplacement de M. Vesseron (Philippe) ;

*Membres suppléants*

M. Mazenc (Louis), chef du bureau des agences de l'eau à la direction de l'eau, en remplacement de M. Mégret (Alain) ;  
Mme Malmassari (Nicole), chargée de mission pour le corps des administrateurs civils au ministère de l'équipement, des transports et du logement, en remplacement de M. Duclaux (Thierry).

Article 2

Est nommé en qualité de représentant du personnel, au titre de la CGT :

*Membre titulaire*

M. Horn (Michel), en remplacement de M. Lafosse (Jean).

Article 3

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 4 octobre 1999.

Pour la ministre et par délégation  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et du  
développement  
*Le directeur général adjoint*  
A. RENOUX